

RAPPORTS ADMINISTRATIFS

EXTRAIT D'UN RAPPORT

DE

M. E. LIBOTTE,

Ingénieur en chef Directeur du 3^{me} arrondissement des mines, à Charleroi
SUR LES TRAVAUX DU 2^e TRIMESTRE 1910

*Charbonnage du Bois de La Haye à Anderlues. Siège n° 2.
Pose d'un guidonnage métallique.*

Le guidonnage en bois a été remplacé par un guidonnage métallique. Les cages ne sont pas placées symétriquement par rapport à l'axe du puits, afin de conserver la machine d'extraction et le châssis à molettes actuels, auxquels cette position excentrée a été donnée jadis afin de disposer d'un compartiment d'échelles. C'est pour cette raison également que les guides n'ont pu être placés dans la partie centrale, dos-à-dos. Afin d'assurer un bon serrage, on a remplacé dans chaque compartiment le second rail du guidonnage Briart par une pièce *B* en fer forgé à la matrice, présentant au serrage de la griffe une face identique à celle du patin du rail ; ce dernier est du profil Etat Belge, de 38 kilogr., par mètre courant. Le rail guide et les pièces *B* sont réunis au-dessus et en-dessous des solives par des griffes *A*, en acier coulé, serrées par boulons avec écrous et contre-écrous. Des blochets en fonte *D* servent d'appui au patin du rail et des pièces *B*.

Fixation des solives. — Le tableau suivant indique les diverses structures du revêtement du puits :

De 0 à 10 mètres, maçonnerie de 3^m20 de diamètre ;

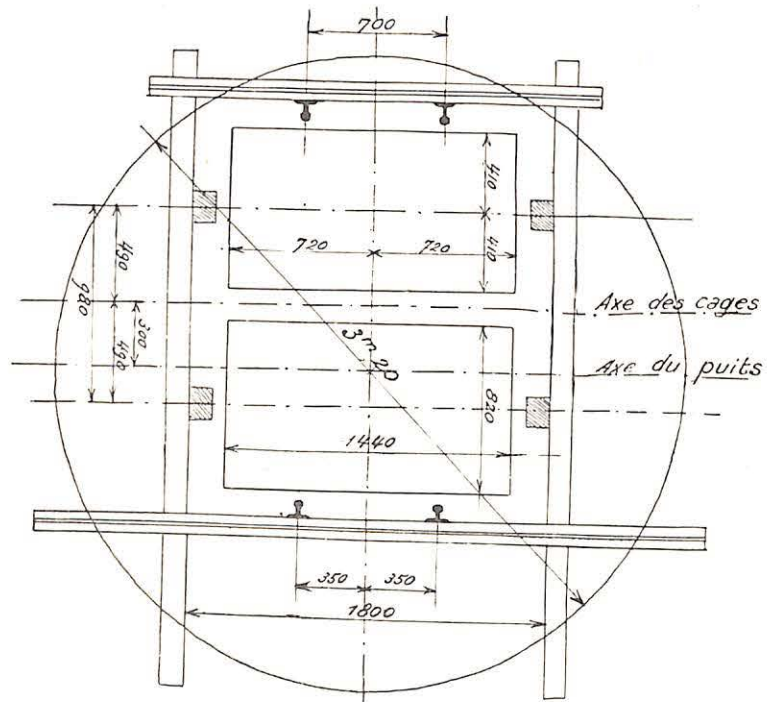
De 10 à 18 mètres, cuvelage en bois de section décagonale de 2^m90 de diamètre inscrit ;

De 18 à 26 mètres, cuvelage métallique de 2^m90 de diamètre ;

De 26 à 46 mètres, cuvelage en bois ;

De 46 à 58 mètres, maçonnerie ;

De 58 à 94 mètres, euvelage en bois ;
 De 94 à 194 mètres, maçonnerie ;
 De 194 à 206 mètres, revêtement en douves et cadres de fer U de 3^m20 de diamètre ;
 De 206 à 446 mètres, maçonnerie ;
 De 446 à 540 mètres, revêtement en douves et cadres de fer U ;
 Dans la maçonnerie, les solives prennent appui dans des potelles creusées aux extrémités avec un encastrement de 0^m25 à chaque

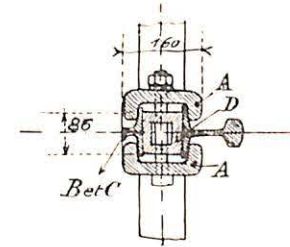


Vue en plan dans la maçonnerie.

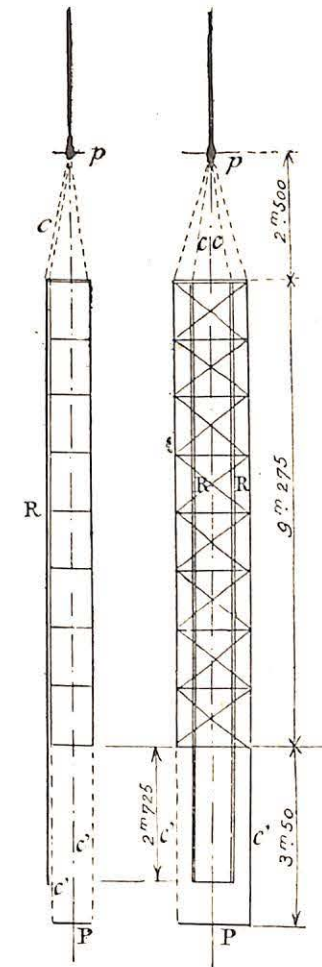
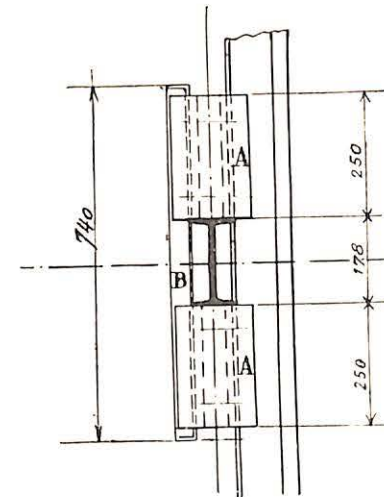
bout. Dans le euvelage en bois, des cadres en fer cornière de 0^m65 x 0^m65 - 0^m10, épousant exactement la forme décagonale du puits sont fixés au moyen de tire-fonds dans les pièces du euvelage. Les solives reposent sur ces cadres et leurs extrémités sont elles-mêmes munies de tire-fonds engagés dans le euvelage.

Dans le euvelage métallique, les extrémités des solives reposent

sur les nervures horizontales d'assemblage des pièces de euvelage ; elles sont maintenues en place par des tirants boulonnés aux pièces du euvelage et à la solive.



Détail du guidonage



Pose du guidonage

Dans le revêtement en bois, les solives reposent sur des cadres en fer U de 2 mètres x 0^m90 x 0^m15 et leurs extrémités y sont fixées au moyen de careans.

Les solives sont distantes dans le sens vertical de 4 mètres environ. Cette distance n'est pas constante ; elle varie avec les circonstances locales. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'assemblage des joints ne se fait pas au droit des solives.

L'assemblage qui se fait donc entre deux solives s'exécute à l'aide de deux griffes *A* serrant une pièce analogue *B*, mais de 0^m31 de longueur seulement.

Pose du guidonnage. Les solives sont placées en semaine, pendant le poste de nuit et calées provisoirement à leurs extrémités au moyen de coins en bois. La pose des rails se fait le dimanche. Les rails, de 12 mètres de longueur, sont descendus deux à la fois, suspendus à une extrémité par une chaîne *C* adaptée à la patte du câble et occupant le long de la cage, déjà munie de griffes, à peu près la place qu'ils doivent occuper dans le puits. Le bout supérieur du rail affleure le parapluie de la cage ; l'autre bout arrive au-dessus d'un plancher volant *P* guidé, à l'instar de la cage elle-même, au moyen du guidonnage en bois. Arrivé à destination, le rail repose par son extrémité sur l'extrémité du dernier rail placé, par l'intermédiaire d'un blochet en bois de 0^m04 d'épaisseur réglant le joint. Tous les joints sont ainsi à 0^m04 et les blochets en bois sont repris après coup. Le rail est alors maintenu provisoirement en place par un carcan le fixant à une solive dans la partie supérieure, tandis que les griffes du joint inférieur sont de suite placées définitivement.

La cage peut alors se mouvoir le long du rail *R* et l'on procède ensuite à la fixation du rail aux différentes solives. Un parapluie *P* garantit les ouvriers travaillant sur le toit de la cage. Les ouvriers travaillant sur le plancher volant sont garantis par le fond *F* de la cage elle-même. Ce plancher est suspendu à 3^m50 sous le fond de la cage par quatre chaînes *C*. Le rail n'est séparé de la chaîne de suspension *C* que lorsqu'il est fixé à la solive supérieure au moyen des griffes définitives.

L'avancement a varié de 60 à 108 mètres par semaine.

À l'endroit de la rencontre des cages, les rails du côté couchant ont été un peu excentrés vers l'extérieur afin de ménager entre les cages un espace de 0^m25 ; le guidonnage levant ne peut être déplacé à cause du voisinage de la paroi du puits.